Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 18/07/2024 - 31753 - 2010 B 06291 - 524 958 550 - CONVERGENCE

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.629.638 euros
Siège social : 7 rue du Bois - 92600 Asnières
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 6 JUIN 2024

Le dix juin deux-mille-vingt-quatre à douze heures, le Directoire s'est réuni au 30 rue Eric Martimprey – 95300 Pontoise, sur convocation orale de son Président Patrice Ramnout.

Sont présents au 30 rue Eric Martimprey – 95300 Pontoise et ont signé la feuille de présence :

- Monsieur Patrice Ramnout,
- Madame Sandrine Chapchaï,
- Monsieur Odilio Peixoto.

Monsieur Patrice Ramnout préside la séance en qualité de Président du Directoire.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Sandrine Chapchaï.

Le Président constate que le Directoire réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un membre au Conseil de surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Nomination d'un membre au Conseil de surveillance

Le Président expose au Directoire que Madame Elodie RAMNOUT a décidé de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil du surveillance à l'issue de la décision de l'assemblée appelée à statuer sur son remplacement.

Compte tenu du nombre de membres du Conseil de surveillance restant alors en fonctions, la cooptation n'étant pas possible, il est nécessaire, en application de l'article L.225-78 du Code de commerce, de réunir l'assemblée générale de la Société afin de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Directoire décide de proposer aux actionnaires la nomination de Monsieur Patrice RAMNOUT, né le 23 mai 1951 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 30 rue Eric de Martimprey – 95300 Pontoise, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Elodie RAMNOUT, étant précisé que Monsieur Ramnout aura préalablement démissionné de ses fonctions du Directoire.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres.

DEUXIEME DECISION
Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Directoire donne tous pouvoirs à Monsieur Patrice Ramnout, Président du Directoire, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Directoire et un membre du Directoire.

Le Président du Directoire
Monsieur Patrice RAMNOUT

Un membre du Directoire
Madame Sandrine Chapchaï

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.629.638 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024, à treize heures trente, le Conseil de surveillance s'est réuni au 30 rue Eric Martimprey – 95300 Pontoise sur convocation orale de son Président Madame Elodie du Besset.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Madame Elodie du Besset,
- Madame Mélanie Ramnout,
- Monsieur Michaël Peixoto.

Ont été régulièrement convoqués par téléphone, mais sont absents et excusés, les Commissaires aux comptes Monsieur Pierre JARROSSAY et le cabinet ENDRIX AUDIT.

Madame Elodie du Besset, présidant la séance, constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Directoire et de sa nomination par l'assemblée générale de la Société en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Prise d'acte de la démission de Madame Elodie RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de surveillance et décision quant à son remplacement ;
- Nomination de Madame Elodie RAMNOUT en qualité de nouveau membre du Directoire ;
- Nomination de Madame Elodie RAMNOUT en qualité de nouveau Président du Directoire ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Monsieur Patrice RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Directoire et le remercie pour l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil de surveillance prend également acte de la nomination de Monsieur Patrice RAMNOUT, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, intervenue ce jour aux termes de l'assemblée générale de la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EdB

MR

DEUXIEME DECISION

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Madame Elodie RAMNOUT de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de surveillance intervenue ce jour et la remercie pour l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil de surveillance décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil de surveillance Monsieur Patrice RAMNOUT, né le 23 mai 1951 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 30 rue Eric de Martimprey – 95300 Pontoise.

Monsieur Patrice RAMNOUT exercera ses fonctions de Président du Conseil de surveillance pendant toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Cette nomination prend effet à l'issue de la réunion.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Le Conseil de surveillance, compte tenu de l'adoption de la première décision, décide de nommer Madame Elodie RAMNOUT, née le 8 mai 1977 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 109 Boulevard Pasteur – 94360 Bry-sur-Marne, en qualité de nouveau membre du Directoire.

Cette nomination prend effet immédiatement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de surveillance, compte tenu de l'adoption de la décision précédente, décide de nommer Madame Elodie RAMNOUT, née le 8 mai 1977 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 109 Boulevard Pasteur – 94360 Bry-sur-Marne, en qualité de nouveau Président du Directoire.

Madame Elodie RAMNOUT exercera ses fonctions de Président du Directoire pendant toute la durée de son mandat de membre du Directoire.

Cette nomination prend effet à l'issue de la réunion.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures quarante-cinq.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance et un membre du Conseil de surveillance.



Le Président du Conseil de Surveillance
Madame Elodie du Besset



Un membre du Conseil de surveillance
Madame Mélanie Ramnout